

GÉNÉRAL

Les 7 Etapes Clés pour Réussir votre Politique de Prévention

Par où commencer et dans quel ordre ? C'est la question importante que se posent la plupart des entreprises en entreprenant l'élaboration d'une politique de prévention.

Cette fiche décrit la feuille de route et dessine le cadre d'action qui vous aideront à partir sur de bonnes bases et à construire une politique durable.

7'

PREVENIR

Employeur 

Médecins 

Nos sources

• L'équipe Addict'Aide

Addict AIDE_{pro}
LES ADDICTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL

La réussite de votre démarche de prévention repose sur l'implication de tous les acteurs de votre entreprise.

De la direction, aux représentants du personnel, en passant par le service Santé et évidemment les employés eux-mêmes : tout le monde doit être impliqué dans son élaboration.

1 • MONTEZ UN COMITÉ DE PILOTAGE

Pensez collectif dès le départ.

Ce comité de pilotage représentatif élabore en concertation la démarche de prévention. Puis il communique à l'ensemble du personnel les différentes étapes de la construction de cette démarche.

Ce Copil est constitué en accord avec les acteurs de prévention de l'entreprise (RH, chargé de prévention, ingénieur en qualité de vie au travail, IRP, ...).

Il est piloté par la direction/chef d'entreprise et comprend : des membres de l'encadrement et du service des ressources humaines, des représentants du personnel, des membres du CSE, des membres du service de santé au travail et des salariés/agents désignés de manière concertée.

2 • FORMEZ SES MEMBRES

Pour bien aligner les visions.

Il est crucial que les membres du Copil soient formés un minimum à la compréhension des conduites addictives et qu'ils bénéficient d'un accompagnement dans l'élaboration de la démarche de prévention.

Cela permet à chacun de **corriger ses idées fausses/reçues et de faire tomber les tabous** sur ce sujet. Pour être optimale, cette formation doit être dispensée collectivement et simultanément à tous les membres du Copil.



3 • DIAGNOSTIQUEZ LA SITUATION

Regardez tous ensemble la réalité en face.

Le diagnostic est primordial et doit être un minimum consensuel pour être accepté par tous.

Pour évaluer efficacement votre politique actuelle, regardez les 7 facteurs suivants :

- 1• La culture générale de prévention des risques dans l'entreprise,
- 2• L'évaluation du risque « pratiques addictives » dans l'entreprise,
- 3• L'existence éventuelle d'actions de prévention en matière de pratiques addictives et leur résultat,
- 4• Le vécu et la perception des collaborateurs vis-à-vis des pratiques addictives en général,
- 5• Les habitudes culturelles notamment en matière de consommation,
- 6• Les conditions de travail,
- 7• Le bilan de l'état social de l'entreprise/organisation et des outils de gestion des ressources humaines existants.

L'évaluation des risques s'inscrit dans le DUERP comme point de départ de la demande de prévention de votre entreprise.

Petit Rappel : les 3 Niveaux de Prév.

On distingue généralement trois niveaux de prévention des risques.

1 • La prévention primaire, qui agit à la source des risques : elle est anticipatrice, c'est la prévention la plus aboutie ;

2 • La prévention secondaire, qui corrige un risque non évité ;

3 • La prévention tertiaire qui consiste, après diagnostic du problème, à limiter les conséquences pour les victimes et éviter les rechutes.



4 • RÉDIGEZ LA CHARTE DE PRÉV.

Règles et bonnes conduites à suivre.

La rédaction d'une charte globale de prévention permet de **recenser les décisions prises au cours des travaux du Copil**. Elle ne remplace pas le règlement intérieur, elle le complète.

Ce document doit **définir précisément la conduite tenue par l'entreprise/organisation** concernant le dépistage, le contrôle, le suivi, la prise en charge, le retrait du poste dans une situation où il y a mise en danger possible du salarié.

Pré-requis à la charte

Pour assurer l'efficacité et la pertinence de cette charte, il est indispensable que les participants soient préalablement :

- **Formés ;**
- **Convaincus** de la nécessité d'intervenir le plus tôt possible afin d'éviter des situations extrêmes, lourdes ou complexes ;
- **Conscients** que la mise en oeuvre pratique de la démarche de prévention des pratiques addictives est un projet au long cours nécessitant un investissement conséquent en temps et un suivi dans la durée.

5 • ÉTABLISSEZ UN PLAN D' ACTIONS

Objectif : la qualité de vie au travail.

Si vous voulez que votre politique de prévention fonctionne, il est recommandé de **sortir d'une approche individuelle** pour inscrire la prévention des addictions dans le champ de **l'amélioration des conditions de travail en général**. **Le travail peut ainsi devenir un facteur de bonne santé, et contribuer alors à la prévention**

Niveaux d'action

Généralement, les actions de prévention identifiées lors de l'évaluation des risques par le COPIL permettent d'agir sur deux niveaux distincts :

niv 1 • Elles encapacitent/outillent le salarié pour contribuer à son bien-être, le soutenir au quotidien, et accompagner ceux qui seraient confrontés à une situation à risque liée à un collègue.

niv 2 • Elles modifient les conditions du milieu de travail pour favoriser les transformations nécessaires à l'amélioration de la santé/qualité de vie au travail.



Pour aller encore + loin

6 • ÉVALUEZ VOS ACTIONS

Soyez objectifs et honnêtes.



Comme dans tout projet et toute démarche de prévention, il est important de **prévoir une étape d'évaluation des actions décidées** afin de pouvoir proposer de nouvelles actions toujours plus proches des besoins identifiés au fur et à mesure.

7 • ENGAGEZ DES EXPERTS

Vous gagnerez du temps.

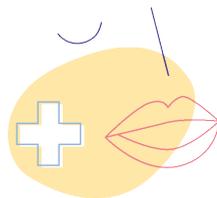


Un certain nombre de structures interviennent dans des entreprises, à leur demande. C'est le cas de l'**Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)**, la Fédération Addiction, les structures médico-sociales comme les Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), et les gendarmes et policiers formateurs anti-drogues.

Au niveau territorial, **les ARACT et les CARSAT** peuvent vous accompagner dans la réalisation de votre diagnostic et la mise en place de votre plan de prévention. Vous pouvez également solliciter **les chefs de projet MILDECA** (directeurs de cabinet des préfets).

ILS PEUVENT VOUS AIDER

L'annuaire des acteurs compétents.



Associations



Cabinets de conseil



Complémentaires santé



Organismes Publics



Partenaires institutionnels



Service de santé au travail



Start-up



Une question, un doute ?

Prenez rendez-vous avec votre Médecin du travail et son équipe. Ils sont là pour vous aider.

APPROFONDISSEZ LE SUJET

Avec ces fiches complémentaires

- 8 affiches pour lancer

- votre campagne

- de prévention



- 16 bonnes pratiques

- pour réussir votre

- charte de prévention



Toutes les fiches sont sur www.addictaide.fr/pro

UNE IDÉE DE FICHE, UN AVIS ?

On vous écoute !



Le Fonds Actions Addictions réunit tous les acteurs concernés par la lutte contre les addictions dans le but de développer des projets préventifs innovants. Le portail Addict'Aide Pro est dédié à la prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

Tour Montparnasse • 33 avenue du Maine BP 119 • 75755 Paris Cedex 15
contact@actions-addictions.fr